

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Y ASSISTAIENT :

Mesdames BUCCINA – DA COSTA – DE BRUIN – DERUELLE – ETIENNE – GUILLOT – SCHWENTER - SEUVRE

Messieurs BAILLET – BLANCHET – BLAUVAC – CARRA – CHEVALIER – CORNIOT – COURSIMAULT – CYGANKO (suppléant de M. GUINET-BAUDIN) – DELAGNEAU J.L. – DELAGNEAU D. – DELAGNEAU G. - DELOT Y. - FERRAG – FOURNIER – FOURREY – GAILLOT M. – GAILLOT S. – HARIOT – HENRY – JAMBON (suppléant de M. BOUCHERON) – JUSSOT – LEPRUN – MAILLARD – MORLE – PARIGOT – QUOIRIN – RAMON - ROUSSELLE

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Mesdames DELCROIX – DELOT M. et Messieurs BIOT – DELAVault – MATIVET – PORCHER – QUERET – TIRARD

ÉTAIENT ABSENTS :

Mesdames BOUROTTE – TISON et Messieurs CLERIN – MORINIÈRE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES – FONDS DE CONCOURS - ATTRIBUTION

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'attribution des fonds de concours suivant :

COMMUNES	TYPE D'INVESTISSEMENT	COÛT TOTAL	TAUX D'INTERVENTION	MONTANT DU FONDS DE CONCOURS
CHEMILLY SUR YONNE	CLIMATISATION DE L'AGENCE POSTALE/BIBLIOTHÈQUE ET DÉPÔT DE PAIN	15 590 €	25%	3 897,50 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE – ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES – MISE À DISPOSITION DU MATÉRIEL AUX COMMUNES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le nouveau règlement de mise à disposition du matériel communautaire aux communes, ainsi que la convention type,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération et à activer l'ensemble des clauses prévues au règlement.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – TOURISME – EPIC « OFFICE DE TOURISME SEREIN ET ARMANCE » - BUDGET 2025

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 1 abstention (M. LEPRUN) et 43 voix pour :

- **VALIDE** le projet de budget de l'EPIC Office de Tourisme SEREIN ET ARMANCE pour l'année 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2025.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE VILLIERS-VINEUX – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés ;

- **APPROUVE** la désignation des représentants suivants au sein des instances du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Villiers Vineux

Titulaires :

M. Michel FOURREY
M. Gilbert VILLAIN
M. Daniel BOUCHERON
M. Claude PIROELLE
M. Vincent BERLOT
M. Patrick LORNE
M. Yves HUGOT
M. Jean-Baptiste NAVARRE

Suppléants :

M. Thierry FOURNIER
M. Alain JACQUEMIER
M. Maurice JAMBON
M. Sébastien MOREAU
M. Didier PAVENT
M. Sébastien CLEMENT
M. François SPINELLE
M. Kamel FERRAG

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – STATUTS REGIE EAU POTABLE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 4 abstentions (M. CARRA avec le pouvoir de M. DELAVault, M. LEPRUN avec le pouvoir de M. QUERET) et 40 voix pour :

- **APPROUVE** les statuts de la régie « EAU POTABLE » dotée de la seule autonomie financière
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature des statuts de la régie joints à la présente délibération.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – STATUTS REGIE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 4 abstentions (M. CARRA avec le pouvoir de M. DELAVault, M. LEPRUN avec le pouvoir de M. QUERET) et 40 voix pour :

- **APPROUVE** les statuts de la régie « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » dotée de la seule autonomie financière ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont la signature des statuts de la régie joints à la présente délibération.

ENVIRONNEMENT - EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DESIGNATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION COMMUN AUX REGIES « EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par scrutin de vote à bulletin secret, désigne les personnes suivantes pour siéger au sein du conseil d'exploitation :

Au titre des conseillers communautaires

- Yves DELOT
- Patrice BAILLET
- Jean Luc DELAGNEAU
- Serge GAILLOT
- Jacky JUSSOT
- Patrick ROUSSELLE
- Frédéric BLANCHET

Au titre des conseillers municipaux

- Antoine SALLARD
- Damien LHUISSIER

- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – REGIES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DESIGNATION DU DIRECTEUR DES REGIES

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DESIGNE** Monsieur Laurent MOULINIER comme Directeur des régies d'eau potable et d'assainissement collectif ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération dont et notamment prendre l'arrêté nommant le directeur.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF – CONVENTION AVEC LA SATESE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 0 voix contre, 1 abstention (M. CORNIOT) et 43 voix pour :

- **APPROUVE** convention à signer avec le Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures à l'exécution de cette délibération.

ENVIRONNEMENT – EAU POTABLE – DELIBERATION DE PRINCIPE RELATIVE A LA GESTION DELEGUEE PAR VOIE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le principe du recours au système de gestion du service public de l'eau potable de notre Collectivité, par délégation à compter du 1er janvier 2026,
- **APPROUVE** les caractéristiques de la délégation du service public de l'eau potable décrites dans le rapport ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la procédure de consultation conformément aux articles L.1411-1 à L.1411-18 du Code Général de Collectivités Territoriales et à la troisième partie du code de la commande publique et à signer toutes les pièces y afférent.

ENVIRONNEMENT – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DELIBERATION DE PRINCIPE RELATIVE A LA GESTION DELEGUEE PAR VOIE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le principe du recours au système de gestion du service public de l'assainissement collectif de notre Collectivité, par délégation à compter du 1er janvier 2026,
- **APPROUVE** les caractéristiques de la délégation du service public de l'assainissement collectif décrites dans le rapport,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la procédure de consultation conformément aux articles L.1411-1 à L.1411-18 du Code Général de Collectivités Territoriales et à la troisième partie du code de la commande publique et à signer toutes les pièces y afférent aux dispositions de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

RESSOURCES INTERNES – FINANCES – AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE CREDITS D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** l'ouverture anticipée de crédits d'investissement pour 2025 à hauteur de 25% des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à concurrence des sommes inscrites dans le tableau suivant :

Chapitre - Libellé	Crédits Budget Primitif + DM 2023	Montant autorisé avant le vote du budget 2024
20 - Immobilisations incorporelles	109 978.28 €	27 494.57 €
204 - Subventions d'équipement versées	994 512.19 €	248 628,05 €
21 - Immobilisations corporelles	519 219.55 €	129 804,89 €
23 - Immobilisations en cours	1 982 152.80 €	495 538,20 €

RESSOURCES INTERNES – FINANCES – EAU POTABLE – PRET RELAIS DE TRESORERIE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1 500 000 €, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie du service EAU POTABLE,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser cette ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 500 000 € et à signer le contrat correspondant à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie au service EAU POTABLE.

RESSOURCES INTERNES – FINANCES – ASSAINISSEMENT COLLECTIF – PRET RELAIS DE TRESORERIE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** la mise en place d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 1 000 000 €, destinée à faire face à des besoins momentanés de trésorerie du service ASSAINISSEMENT COLLECTIF,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à réaliser cette ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 1 000 000 € et à signer le contrat correspondant à intervenir,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements dans les conditions prévues par la convention portant ouverture d'une ligne de crédit de trésorerie au service ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

RESSOURCES INTERNES – RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à 2 voix contre (Messieurs MORLE et QUOIRIN), 3 abstentions (Messieurs FERRAG, CARRA avec le pouvoir de M. DELAVault) et 39 voix pour :

- **APPROUVE**, le tableau des effectifs présenté en séance
- **SUPPRIME** le poste de Technicien Territorial Contractuel pour le service eau et assainissement ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de cette délibération.